

Accord de traitement des données

Article 28 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD)

VERSION

2026-10

SOUS-TRAITANT

TechWatchAlert

LANGUE

FR



TechWatchAlert

MODÈLE — VERSION VALIDÉE JURIDIQUEMENT À VENIR

Ce document est un modèle publié pour faciliter votre évaluation. Il n'a pas encore été validé juridiquement ni signé par l'éditeur : il ne vous engage pas et n'engage pas TechWatchAlert en l'état. La version signée remplacera ce modèle à la même adresse.

MODÈLE — version validée juridiquement à venir

Ce document est un modèle publié pour faciliter votre évaluation. Il n'a pas encore été validé juridiquement ni signé par l'éditeur : il ne vous engage pas et n'engage pas TechWatchAlert en l'état. La version signée remplacera ce modèle à la même adresse.

Entre le client, responsable du traitement (ci-après « le Client »), et [à compléter], éditeur du service TechWatchAlert (ci-après « le Sous-traitant »).

1. Objet

Le présent accord fixe les conditions dans lesquelles le Sous-traitant traite des données à caractère personnel pour le compte du Client dans le cadre du service TechWatchAlert (veille des vulnérabilités, inventaire technique, alertes, rapports). Il complète les conditions générales ; en cas de contradiction sur la protection des données, il prévaut.

2. Description du traitement

La nature, la finalité, la durée du traitement, les catégories de personnes concernées et de données sont décrites à l'annexe I. Le Client ne transmet pas de données sensibles au sens de l'article 9 du RGPD par le service.

3. Instructions documentées

Le Sous-traitant ne traite les données que sur instruction documentée du Client, y compris pour les transferts hors de l'Union européenne. Le contrat, la configuration du service par le Client et le présent accord constituent ces instructions. Si une instruction lui paraît contraire au RGPD, le Sous-traitant en informe le Client sans délai.

4. Confidentialité

Les personnes autorisées à traiter les données sont soumises à une obligation de confidentialité et n'y accèdent que dans la mesure nécessaire au service.

5. Sécurité

Le Sous-traitant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles de l'article 32 du RGPD décrites à l'annexe II et sur le trust center. Il peut les faire évoluer sans baisser le niveau de protection.

6. Sous-traitants ultérieurs

Le Client donne une autorisation générale au recours aux sous-traitants ultérieurs listés à l'annexe III. Le Sous-traitant informe le Client de tout ajout ou remplacement au moins 30 jours avant sa prise d'effet, par publication sur le trust center et par e-mail aux personnes inscrites à l'abonnement aux changements.

Le Client peut s'opposer à un changement, de façon motivée, avant sa prise d'effet. À défaut d'accord, il peut résilier le service sans frais avant cette date. Le Sous-traitant impose à chaque sous-traitant ultérieur des obligations de protection des données équivalentes et reste responsable de leur exécution.

7. Droits des personnes

Le Sous-traitant aide le Client, par des mesures appropriées, à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées. Une demande reçue directement est transmise au Client sans délai.

8. Violations de données et assistance

Le Sous-traitant notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et au plus tard 48 heures après en avoir pris connaissance, avec les informations disponibles. Il aide le Client à respecter les articles 32 à 36 du RGPD (sécurité, notification, analyse d'impact, consultation préalable).

9. Fin du traitement

Pendant toute la durée du contrat, le Client peut exporter ses données depuis le service, gratuitement. À la fin du contrat ou à la suppression de l'organisation, les données sont effacées définitivement 30 jours plus tard, sauf obligation légale de conservation ; elles restent récupérables pendant ce délai.

10. Audit et information

Le Sous-traitant met à disposition les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent accord (trust center, nomenclature logicielle, réponses aux questionnaires). Il permet un audit par le Client ou un auditeur mandaté tenu au secret, une fois par an et en cas de violation, sur préavis de 30 jours.

11. Transferts hors de l'Union européenne

Les données du service sont hébergées dans l'Union européenne. Les transferts réalisés par certains sous-traitants ultérieurs sont signalés à l'annexe III avec leur garantie (décision d'adéquation, Data Privacy Framework, clauses contractuelles types de la Commission européenne).

12. Prestataires de services gérés

Lorsque le Client utilise le service pour le compte de ses propres clients (prestataire de services gérés), il agit comme sous-traitant de ceux-ci et TechWatchAlert comme son sous-traitant ultérieur. Le Client répercute à ses clients les informations du présent accord, notamment la liste des sous-traitants ultérieurs et ses changements.

13. Durée et droit applicable

Le présent accord s'applique pendant toute la durée du contrat et tant que le Sous-traitant détient des données du Client. Il est soumis au droit français.

Annexe I — Description du traitement

Nature

Hébergement, stockage, analyse et mise en correspondance de l'inventaire technique avec les vulnérabilités publiées ; envoi d'alertes et de rapports.

Finalité

Fourniture du service TechWatchAlert au Client.

Durée

Durée du contrat, puis 30 jours avant effacement définitif.

Personnes concernées

Utilisateurs du Client ; contacts désignés par le Client (destinataires d'alertes, responsables).

Données

Identification et contact (nom, e-mail, fonction), données de connexion et journaux d'audit, inventaire technique (composants, versions, noms d'hôtes ou adresses fournis par le Client), dossiers de traitement et commentaires.

Annexe II — Mesures techniques et organisationnelles

Hébergement en Centres de données d'OVHcloud en région parisienne (France, Union européenne). Chiffrement des échanges (TLS), mots de passe hachés, double authentification, SSO OpenID Connect, jetons d'accès courts, clés d'API conservées sous forme d'empreinte, cloisonnement des services et des réseaux, conteneurs sans droits root, journal d'audit, sauvegardes, nomenclature logicielle. Détail à jour : <https://techwatchalert.com/confiance/>.

Annexe III — Sous-traitants ultérieurs (version 1 du registre, 2026-10-18)

Sous-traitant	Rôle	Pays	Garanties
OVHcloud (OVH SAS)	Hébergement des serveurs, de la base de données et du serveur de messagerie	France	Sans objet : hébergement en France
Cloudflare, Inc.	Proxy inverse, diffusion des pages (CDN) et protection contre les attaques, devant le site et l'application	États-Unis	Data Privacy Framework UE-États-Unis (sous pourvoi devant la CJUE) et clauses contractuelles types en repli
PostHog, Inc.	Mesure d'audience du site et de l'application	Société américaine ; données hébergées dans l'UE (Francfort)	Accord de traitement (DPA) et clauses contractuelles types
Mistral AI	Assistant « Vigie » et fonctions d'IA	France ; hébergement dans l'UE	Sans objet : traitement dans l'Union européenne
Paddle (Paddle.com Market Limited)	Revendeur officiel (Merchant of Record) : paiement, facturation et taxes des abonnements	Royaume-Uni	Décision d'adéquation de la Commission européenne pour le Royaume-Uni, ou clauses contractuelles types

Signatures

Pour le Client

Nom et fonction

Date

Signature

Pour le Sous-traitant

Modèle non signé : la version signée par l'éditeur sera publiée après validation juridique.

Nom et fonction

Date

Signature
